

L'Anse-Saint-Jean, le 10 novembre 2014.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

_____ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 10 novembre 2014 à 19h15, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Graham Park
 Monsieur Éric Thibeault

Est absentes : Madame Nathalie Tremblay

458-2014
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé

459-2014
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Discours du maire sur la situation financière de la Municipalité
4. Levée de l'assemblée.

460-2014
DISCOURS DU MAIRE

Monsieur le maire fait la lecture de son rapport sur la situation financière de la Municipalité tel que stipulé dans l'article 955 du Code municipal.

À cet effet, Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que ledit rapport soit accepté tel que présenté et déposé au Livre des Annexes sous la cote **no 187**

PÉRIODE DE QUESTIONS

461-2014
FERMETURE DE LA SÉANCE

Propose la fermeture de la séance à 19h50

_____ Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

_____ Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».